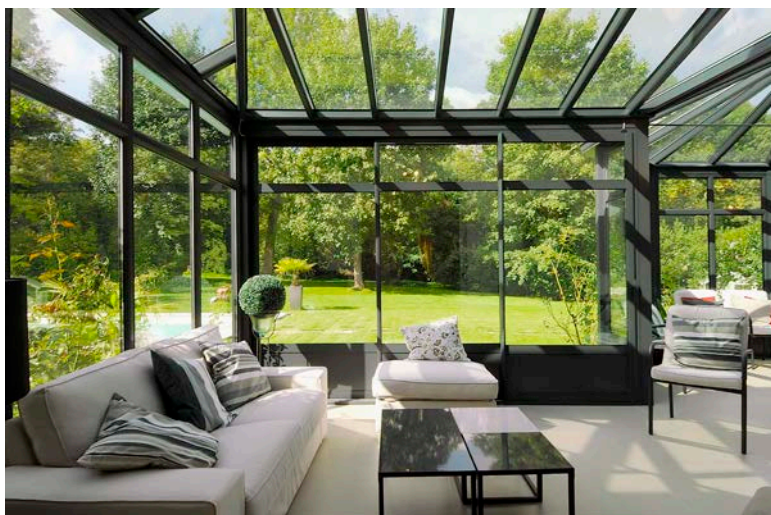


VÉRANDA OU PERGOLA : QUELLE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS ?

Symboles d'un art de vivre tourné vers l'extérieur, les vérandas et les pergolas sont de véritables atouts esthétiques qui viennent habiller la façade d'une maison. Elles se déploient bien souvent sur la terrasse, préexistante ou non. Vérandas et pergolas répondent toutefois à des besoins différents en termes de confort et d'utilisation. Petit tour d'horizon de leurs spécificités.

La véranda : agrandir la maison



La véranda est une extension de la maison dont la construction permet d'augmenter la surface habitable. Elle peut agrandir une pièce existante – dans ce cas, elle est totalement ouverte sur l'intérieur – ou créer une nouvelle pièce – et elle est, de fait, séparée de la maison, le plus souvent par une baie coulissante. Outre des m² supplémentaires, la véranda offre [de très nombreuses déclinaisons en termes de modèles et de](#)

[couleurs](#) qui donnent du cachet à l'habitation.

S'adresser à un professionnel qualifié

La construction d'une véranda, intégrée à l'architecture de la maison, est autrement plus complexe que l'installation d'une pergola. Elle répond à des normes techniques spécifiques et fait appel au savoir-faire d'entreprises spécialistes.

Celles-ci doivent :

- bénéficier de **la qualification Qualibat 9141** (fourniture et pose de vérandas à structure aluminium) **et/ou Qualibat 9142** (fabrication et pose de vérandas à structure aluminium) ;
- respecter les [« Règles professionnelles vérandas »](#), véritables règles de l'art définissant les bases du contrat entre l'entreprise et son client ;
- être assurées pour leur responsabilité civile décennale qui couvre les vices de fabrication ou de pose majeurs pendant dix ans.

Le confort, l'atout majeur de la véranda

Profilés à rupture de pont thermique, doubles vitrages à isolation renforcée, panneaux isolants en toiture, volets et protections solaires... les progrès technologiques ont révolutionné le niveau de confort offert par la véranda qui, contrairement à la pergola, est **utilisable toute l'année**. 80% des propriétaires déclarent, en effet, y séjourner quotidiennement durant l'été et la mi-saison et 50%

l'hiver¹. Au-delà d'un espace outdoor, la véranda est donc une véritable pièce à vivre qui redistribue l'espace intérieur, apportant lumière et fluidité de circulation.

Jusqu'à 28% d'économies d'énergie

La véranda permet même de diminuer les besoins de chauffage de la maison et ce jusqu'à 28%². Pour optimiser ces économies d'énergie, son installation doit respecter un certain nombre de principes : une orientation au sud, un système de ventilation efficace, une façade largement vitrée pour tirer parti du rayonnement solaire ainsi que la présence d'une fenêtre de séparation avec la maison.

Les démarches administratives

Les démarches à effectuer dépendent du projet et en premier lieu de la taille de la véranda. Si celle-ci n'excède pas 40 m², comme c'est majoritairement le cas en France³ et si sa construction ne porte pas la surface de la maison au-delà de 150 m², une demande d'autorisation de travaux suffit.

En revanche, un permis de construire est nécessaire :

- si la surface au sol de la véranda dépasse 40 m²,
- ou si la surface de la maison atteint 150 m² et plus, après l'installation de la véranda.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.la-veranda-alu.com, le site des professionnels de la filière qui accompagne les particuliers dans toutes les étapes de leur projet « véranda » : choix du modèle, évolutions techniques, signes de qualité, démarches administratives ou encore coordonnées des entreprises spécialistes.

¹ Étude « Satisfaction vérandas » réalisée en 2013 par BatiEtude pour Aluminium & Architecture dans toute la France, auprès de 400 particuliers dont la véranda a été installée entre 2008 et 2012.

² Étude « Simulations thermiques dynamiques de vérandas », réalisée par le Bureau d'Étude Thermique Cardonnel Ingénierie pour le SNFA, 2014.

³ La surface moyenne d'une véranda est de 20 m², selon l'étude « Satisfaction vérandas ».

La pergola : aménager l'espace outdoor



La pergola – ou abri de terrasse – est un élément d'aménagement de l'espace extérieur qui permet de profiter des beaux jours, à l'abri des rayons directs du soleil et des intempéries. Souvent adossée à la maison, elle couvre avantageusement une terrasse ou dessine un espace ombragé dans le jardin.

L'aluminium, le matériau leader

De tous les matériaux utilisés pour la réalisation de son ossature, l'aluminium est de loin le plus courant, représentant 95% du marché actuel. Dans sa forme la plus moderne, la structure de la pergola est en effet composée de montants en profilés aluminium soutenant une

toiture équipée de lames – également en aluminium – que l'on peut moduler selon l'ensoleillement. Certains fabricants proposent également des stores pour renforcer la protection solaire.

2017 : création des règles de l'art

La publication courant 2017 des règles professionnelles pour l'installation des pergolas va créer pour la première fois un cadre référentiel technique, exigeant pour les fabricants, rassurant pour les particuliers.

Les démarches administratives

En-dessous de 5 m², aucune formalité n'est exigée.

Une demande d'autorisation de travaux suffit si la pergola mesure entre 5 et 20 m² – jusqu'à 40 m² dans certaines zones urbaines.

En revanche, un permis de construire est nécessaire :

- si la surface au sol de la pergola dépasse 40 m²,
- ou si la surface de la maison atteint 150 m² et plus, après l'installation de la pergola.

Dans tous les cas, ne pas hésiter à se renseigner auprès de la mairie car les règles et procédures peuvent différer d'une commune à l'autre.

« VÉRANDA RÉTRACTABLE » : ATTENTION AUX ABUS DE LANGAGE

Le marché outdoor a vu apparaître dernièrement de nouveaux produits : *les vérandas rétractables*. Ressemblant à des pergolas dont les parois vitrées sont escamotables, elles sont à classer dans la catégorie des solutions d'aménagement de jardin. En effet, elles ne sont ni isolées, ni ventilées et ne peuvent pas être chauffées. Leur utilisation est limitée à la belle saison et elles n'offrent pas le confort attendu d'une véritable pièce à vivre. « Le terme de *vérandas rétractables* est clairement un abus de langage car ces produits ne respectent pas le cadre technique et administratif propre aux extensions de l'habitat. Mais surtout, ils n'en ont pas la fonction. Il existe aujourd'hui un défaut d'informations sur le sujet qui nuit en premier lieu aux particuliers », explique Jean-Luc Marchand, porte-parole d'Aluminium & Architecture.

À propos d'Aluminium & Architecture :

Aluminium et Architecture représente les concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries aluminium en France. En savoir plus : www.la-veranda-alu.com / www.fenetrealu.com / www.snfa.fr



Contact presse

Morgane Gens / l'été en hiver production(s)

01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30

morgane.gens@eteenhiver.com